

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

**PRENDRE DES MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE EN OUTRE-MER DANS
LE SECTEUR DES SERVICES - (N° 2196)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 6

AMENDEMENTprésenté par
M. Naillet

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, après le mot :

« automatiquement »,

insérer les mots :

« par la compagnie aérienne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.